

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Assurance auto professionnelle

- 1 Généralités.**
- 2 Les emplois à caractère social.**
- 3 Les autres véhicules de l'entreprise.**
- 4 Questions / Réponses.**

1 - Généralités.

Si vous utilisez votre véhicule pour travailler, vous devez le préciser à votre assureur. Cela entraînera peut-être une augmentation de votre cotisation. Vous pouvez demander la prise en charge de cette majoration à votre entreprise.

La responsabilité de l'entreprise

Votre assureur peut refuser de faire fonctionner la garantie si vous n'aviez pas déclaré l'usage "professionnel" de votre véhicule. Dans ce cas là, demandez à votre entreprise de faire fonctionner sa responsabilité. Votre employeur peut prévoir une clause qui couvre sa responsabilité en cas de dommages causés par ses salariés lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur emploi.

2 - Les emplois à caractère social.

Assistantes sociales, éducateurs, conseillers en économie familiale, aide à domicile... Toutes ces personnes utilisent leur véhicule pour se rendre au domicile des personnes qu'elles aident et accompagnent. Elles bénéficient de cotisations à des tarifs préférentiels mais dans le contrat d'assurance, c'est la mention 'affaire' qui apparaîtra. En cas d'accident, c'est un accident du travail.

3 - Les autres véhicules de l'entreprise.

Les chariots de manutention (tels que les chariots élévateurs, les monte-matériaux, les brouettes automatiques, les transpalettes) sont considérés comme des véhicules terrestres à moteur. Ils sont soumis à l'assurance obligatoire de responsabilité civile. Certains de ces véhicules nécessitent un permis spécifique. Les règles de sécurité doivent être connues et respectées.

Note : Depuis le 1er mars 1993, le salarié victime d'un accident de la route dû à un véhicule conduit par l'employeur, un préposé ou un collègue en service peut exercer un recours contre l'employeur ou le salarié. L'accident doit être survenu sur une voie ouverte à la circulation publique (sont exclus les chantiers et le parking de l'entreprise).

4 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique [assurance](#) :

- ▶ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▶ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▶ assurance suite a demande de pret
- ▶ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▶ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne

(www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.